

§ II- LETTRES, N°303

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°61

A MADEMOISELLE DE ST JUAN, N°20

Ce 12 Novembre 1868.

Mademoiselle et bien chère Soeur,

J'envoie à Besançon les Comptes-rendus qui viennent d'être imprimés. Le bon P. Lagrange me dit que peut être vous n'êtes pas encore à Besançon, je n'ose donc vous les y adresser. Je les envoie aujourd'hui à Madame Bontoux avec prière de vous les faire passer si vous êtes arrivée et dans ce cas vous voudrez bien, n'est-ce-pas? comme notre bonne et zélée secrétaire les faire remettre à leur adresse. J'en ai mis cinq de côté pour chaque membre du Comité-bureau; puis 20 pour les 10 autres membres du Comité (M^{me} Humbert va recevoir les siens directement) puis 20 autres en dépôt chez Madelle Magnin pour qui en aura besoin.

M^{en} vient de nous écrire une bonne lettre. Il nous félicite d'avoir obtenu l'autorisation d'un cimetière, puis il ajoute:

" J'ai un grand désir d'aller voir votre établissement, mais je ne peux encore, retenu que je suis par différentes affaires et un voyage indispensable pour compléter ceux que j'ai faits cette année."

Et, pour la première fois, Monseigneur a affranchi sa lettre.

Je regrette bien de n'être pas d'accord avec vous sur la question des Dames pensionnaires; j'ai bien réfléchi à tout ce que vous dites, et mais je crois devoir maintenir tel quel l'article projeté pour nos constitutions; et le R.P. Eveillé s'est trouvé de mon avis.

Voici mon plan:



Ouvrir les portes de Béthanie à toute âme tombée et convertie quelle qu'elle soit, bien que ce soit plus particulièrement pour nos pauvres Libérées, leur ouvrir même l'accès de la vie religieuse, mais par un seul côté, par la catégorie de nos Enfants; en dehors de là, j'ai rêvé de n'avoir que des personnes irréprochables se dévouant à l'Oeuvre et à nos Enfants, sous le nom de Soeurs du cloître, de SRS Auxiliaires ou de pensionnaires, différant entr'elles par le nom et la vocation mais non par l'honorabilité de leur vie. Voilà mon projet et, quoi que vous en dites, je le crois réalisable. Je ne pense pas, comme vous, qu'il soit impossible de songer à se retirer à Béthanie à moins d'avoir à se cacher. Il me semble que'il (a) peut suffire pour cela d'aimer les âmes et les malheureux, et de ~~cher~~ désirer la solitude auprès de Dieu. L'avenir jugera entre vous et moi. En tout cas, si je-à nous devons renoncer à avoir des pensionnaires dans ces conditions, j'y renonce de bon coeur; ce n'est pas un élément nécessaire, il est fort secondaire et nous n'en désirons pas dans des conditions différentes.

J'ai reçu des renseignements sur Mme V.... il paraît que le T.R.P. Bissey a cru devoir l'éloigner de notre Couvent de Dijon. Je vous prie donc de laisser tomber cette affaire. Elle- Cette bonne dame ne me paraît pas dans les conditions voulues.

Je souffre de voir que nous ne pensons pas de même mais je n'hésiterai jamais à vous le dire quand ce sera. Moi aussi j'aime le parler franc comme l'or.

A Dieu, bonne et chère soeur, croyez-moi bien

Tout vôtre en Notre Seigneur, Notre Dame et S.
Dominique,

fr. M Jean-Jos. Lataste

Le vin et le fromage sont excellents. Merci mille fois.
Le bon P. Eveillé va mieux et est plus réglé dans ses repas.

(a) Mot illisible sous "il"

